



Traité Troumot

Michna 9 - Chapitre 1

ותורמין שמן על זיתים הנכבשין, ויין על ענבים לעשותם
צימוקים. מי שתרום שמן על זיתים לאכילה, זיתים על זיתים
לאכילה, יין על ענבים לאכילה, ענבים על ענבים לאכילה,
ונמלך לדורכן אינו צריך לתרום.

On doit prélever la térouma que l'on doit prendre sur des olives en conserve, sur l'huile, que l'on doit prendre sur des raisins mis à sécher, sur le vin. Si on a prélevé la térouma que l'on doit prendre sur des olives destinées à la consommation, sur l'huile ou sur d'autres olives destinées à la consommation ; [celle] que l'on doit prendre sur des raisins destinées à la consommation, sur le vin ou d'autres raisins destinés à la consommation et que, se ravisant, il les fait passer au pressoir, il n'est pas besoin d'un nouveau prélèvement.



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions